

Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2017

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillères absentes excusées : A. Dardard, N. Fauré.

Conseillers absents excusés : P. Carriere, J-L. Lucas.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

◆ Tarifs publics 2018.

M. le maire informe l'assemblée que l'inflation est de 1,2 %

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir le même tarif qu'en 2017 pour l'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et la cantine. Ces tarifs seront valables pour l'année scolaire 2017-2018. Et d'appliquer 1,2 % suivant l'inflation pour tous les autres postes.

P. Balty, conseillère municipale propose de baisser les tarifs du columbarium, pour inciter le public à opter plus facilement pour la crémation, ce qui permettrait de réduire les problèmes d'encombrement du cimetière, de ruissellement des eaux et de pollution du sol liés à l'inhumation.

Accord de l'assemblée à la majorité pour diminuer les tarifs des concessions du columbarium pour 15 et 30 ans.

8 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez.

1 voix contre : B. Larroche.

◆ Animation pour l'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE).

Géraldine Loulier, propose un devis d'un montant de 525 € TTC pour des cours de théâtre de 16h15 à 17h tous les vendredis, du 12 janvier au 29 juin 2018. Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez.

1 voix contre : B. Larroche.

◆ Création du service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme par la communauté de communes Terres du Lauragais : validation convention et fiche d'impact.

Suite à la fusion des 3 intercommunalités, il convient de créer un service unique d'instruction sur la communauté de communes Terres du Lauragais afin d'en faciliter la gestion. M. le maire signale que la convention, ainsi que la fiche d'impact ont été soumises à l'avis du Comité technique compétent pour la commune, qui a donné un avis favorable.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, la société Berger Levrault, prestataire de logiciels, propose deux devis. Le premier d'un montant de 2 571,60 € TTC pour le logiciel de gestion électronique des documents et le second d'un montant de 1 296 € TTC pour le logiciel de certificat électronique valable 3 ans permettant de transmettre les documents à la Trésorerie. La maintenance est effectuée chaque année par l'agence technique départementale (ATD) à laquelle la mairie paie une cotisation annuelle. Le devis comprend également la formation des secrétaires de mairie.

Accord de l'assemblée à l'unanimité concernant ces devis qui permettent de procéder à la télétransmission des actes.

◆ Demande de prêt des installations du stade par l'école de foot de Villenouvelle.

L'association E.S.V. (l'Etoile sportive Villenouvelle) section école de football sollicite la commune pour le prêt du terrain les mercredis et les vendredis de 18h30 à 20h45.

Une convention sera établie en vu de remboursement des frais occasionnés.

Accord à l'unanimité.

◆ Décret instaurant le classement des paysages du Canal du Midi, sollicitation de la commune de Vias.

En date du 25 septembre 2017, un décret instaurant le classement des paysages du Canal du Midi, a été signé par le Premier Ministre et le Ministre d'État à l'écologie. Le maire de Vias informe la commune par courrier de son mécontentement de l'application de ce décret. Il estime que son impact sur l'utilisation des sols sera négatif et constituera un frein pour les projets communaux d'aménagement du territoire. Il a décidé de mandater le cabinet d'avocats de la ville de Vias afin de contester la légalité de ce décret devant le Conseil d'État. Le maire de Vias et son avocat désirent connaître la position du Conseil municipal et savoir si la commune est disposée à se joindre à cette action en justice.

L'assemblée décide à la majorité de donner un avis

défavorable au soutien de la commune de Vias.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez.

2 abstentions : M-L. Arnaud, qui aurait souhaité des informations sur le décret et B. Larroche.

♦ Possibilité d'utiliser le Chèque emploi service universel (CESU).

Une famille a fait une demande auprès de la mairie afin de pouvoir régler l'accueil périscolaire par CESU. La réglementation en vigueur n'impose pas aux collectivités d'accepter le CESU comme mode de règlement des prestations qu'elles délivrent.

L'assemblée décide à la majorité de ne pas accepter le règlement périscolaire par chèque emploi service au vu du coût engendré pour son traitement.

8 voix défavorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, S. Gasc, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, J-M. Jimenez, B. Larroche.

1 abstention : P. Balty.

♦ Arrêté de nomination des 2 agents recenseurs.

Pour l'année 2018, les deux agents recenseurs recrutés sont Martine Noguera et Claire Clausel, animatrices de l'ALAE.

♦ Transfert de la zone d'activité « Hers Sud » de Villefranche à Terres du Lauragais.

Un terrain restant à la vente sur la zone d'activité communale « Hers Sud » de Villefranche de Lauragais doit faire l'objet d'un transfert en pleine propriété afin de permettre à la communauté de communes des Terres du Lauragais de vendre ces terrains.

Accord de l'assemblée à la majorité.

4 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, J-M. Jimenez, B. Larroche.

1 voix défavorable : P. Balty, contre la construction de nouvelles grandes surfaces et nouveaux centres commerciaux, pour le soutien des petits commerçants de Villefranche de Lauragais.

4 abstentions : M-L. Arnaud, S. Gasc, M. Denoy, Ch. Crouzil.

♦ Assistance à maître d'ouvrage pour le montage des dossiers de demandes de subvention pour le réaménagement de l'école.

La commune a confié à l'équipe de maître d'œuvre, dont Laurence Ryckwaert est mandataire, une mission d'études et de suivi de la réalisation des travaux d'extension et de restructuration de l'école. La commune souhaite se faire assister pour valider les différentes phases des études de conception et le montage des dossiers de demande de subventions.

L'entreprise IS e-AMO propose un devis d'un montant de 6 000 € HT pour ces services.

Accord à l'unanimité.

♦ Installation d'un élévateur et création de W-C à la mairie.

Les demandes d'autorisations sont déposées.

♦ Cérémonie des vœux 2018, invitations, médailles.

Lors de la cérémonie, deux médailles seront remises : la médaille des 20 ans de service dans la commune à Éric Saugnon et la médaille de la famille nombreuse à Laurence D'Aldéguier.

M. le maire propose à l'assemblée d'inviter tous les habitants de la commune lors des vœux.

Accord à l'unanimité.

Ordre du jour complémentaire.

♦ Commission Patrimoine : intervention de l'association Caminarem du 11 janvier 2018.

Le dégagement du chemin du Buguet sera effectué en matinée par 40 bénévoles de l'association Caminarem. Un repas leur sera ensuite offert par la municipalité à la salle des fêtes. Le coût de ce repas est de 12 €/ personne proposé par le traiteur Bouchet de Montgiscard.

♦ Statue de saint Paul.

Alain Huqueleux souhaite faire don à la commune d'une statue de saint Paul et souhaiterait qu'elle soit installée dans la niche libre au-dessus de la porte de l'église.

Accord de l'assemblée à l'unanimité sur le principe, mais aimerait avoir plus de renseignements sur la statue (matière, taille, couleur).

♦ Urbanisme.

PC : Alain Courthieu, 3 rue Gaspard de Fieubet, terrasse sur piliers.

PC : Camille/Nicolas Salas, 4 impasse Costo Seco, maison individuelle. P. Balty soulève le problème de l'accès à l'impasse de la tuilerie. M. le maire lui explique que la municipalité n'a pas à intervenir puisqu'il s'agit du domaine privé.

Mairie : travaux d'aménagement d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR).

Mémoire en défense de l'avocat pour la commune de Montesquieu contre un administré : par tous les motifs invoqués dans le mémoire, la commune conclut à ce qu'il plaise au Tribunal administratif de Toulouse de rejeter la requête de cet administré comme étant mal fondée ; de le condamner, solidairement, au paiement d'une somme de 3 000 € en vue du jugement qui sera rendu le 27 décembre 2017.

♦ Comptes-rendus de réunions.

Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement Réseau 31 CT 11 du 21 novembre 2017 : Sébastien Vincini, président du SMEA 31, souhaite l'application d'un tarif unique sur l'eau et l'assainissement pour toutes les communes membres.

Il souhaite également établir la solidarité sur tous les territoires. De ce fait, le tarif de la commune devrait baisser ces prochaines années.

Conseil d'école du 30 novembre 2017 - Rythmes scolaires : concernant l'équipe pédagogique, les enseignantes se positionnent pour un allongement de la pause méridienne en priorité en gardant les 4,5 jours. La pause de 2h permettra aux enfants de la maternelle de prendre le temps de se lever de la sieste et d'avoir plus de temps pour des activités pédagogiques l'après-midi. Les réponses au questionnaire rempli par les parents d'élèves proposant plusieurs possibilités ont été collectées (43 familles sur 68 ont donné leur avis). Il est proposé aux membres du conseil de soumettre au vote la proposition 2 qui a récolté le plus de voix et qui correspond aux propositions des enseignantes, soit :

- Lundi 9 h - 12 h/14 h - 16 h 15
- Mardi 9 h - 12 h/14 h - 16 h 15
- Mercredi 9h-12h
- Jeudi 9 h - 12 h/14 h - 16 h 15
- Vendredi 9 h - 12 h/14 h - 16 h 15

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

◆ Informations.

- Point de collecte des ordures ménagères au stade : Terres du Lauragais a dû procéder à un nettoyage renforcé du fait d'un encombrement de déchets trop important suite à un déménagement.

- Remerciements : une administrée a remercié le conseil municipal pour la décision favorable qui lui a été accordée concernant la demande d'exonération de taxes foncières sur le non bâti de ses terres conduites en agriculture biologique.

- Les analyses biologiques au restaurant scolaire présentent des résultats conformes.

- Inventaire des tombes abandonnées du cimetière par le groupe de travail constitué de trois conseillers : une vingtaine de tombes ont été recensées à ce jour.

- SMEA : dans le cadre du développement de la commune et de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU), la mairie sollicite Réseau31 pour que soit engagée une révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage d'assainissement de la commune.

- L'adresse administrative principale de la communauté de communes de Terres du Lauragais sera au 73, avenue de la Fontasse à Villefranche de Lauragais, à partir du 26 décembre 2017.

- Distribution des bulletins municipaux et des informations municipales : jusqu'à présent, elle était effectuée par les membres du conseil. Pour des raisons d'organisation et de défection de certains, le

maire et les adjoints ont décidé de transférer cette distribution aux employés municipaux.

Marie-Laure Arnaud, conseillère municipale, n'approuve pas cette décision, sachant que le conseil se compose de 12 conseillers historiquement chargés de cette tâche.

Christine Bénazet, adjointe au maire en charge de la commission Information rappelle qu'à plusieurs reprises M. le maire et elle-même ont demandé à ce que les Cami de roundo et les informations municipales soient distribués dans la semaine de leur impression. Ces rappels n'ayant pas abouti à un meilleur résultat, une décision devait être prise.

- Fontaine du Buguet : en mai 2017, un devis a été demandé à l'entreprise MSL d'Avignonet pour le remplacement du portillon de la fontaine. L'entrepreneur dit avoir envoyé un devis et même avoir reçu l'accord sur devis. Une relance sera faite auprès de l'entreprise.

- Service civique : Magali Denoy, conseillère municipale et Hadi Diallo, directrice de l'ALAE ont reçu plusieurs personnes en entretien. Le choix du candidat se fera ultérieurement.

- Chemin de Lardenne : affaissement du fossé après le croisement de l'impasse de Narbons.

Plusieurs nids de poule se forment chemin de St Léon et route de Nailloux. Un signalement sera fait auprès de Terres du Lauragais.

- Une demande de subvention complémentaire pour la remise en état des liaisons pédestres a été envoyée par M. le maire au cours du 3^e trimestre au Conseil départemental. Son objectif est de compléter la subvention de 42 159 € (soit 60 % de la dépense évaluée pour rouvrir le chemin des muletiers et celui d'En Régis) obtenue de la part de l'Etat en mai 2017. Aucun avis de réception du dossier n'ayant été émis par le conseil départemental. M. le maire se renseigne auprès du Conseil départemental.

Séance levée à 23 h 30.